

- **LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Sur le site de L'AMF

Résumé d'article figurant sur le site de l' Association des Maires de France(le reste de l'article ne pouvant être consulté que par des adhérents à L'AMF)

Le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la suppression des cours du samedi matin pour les écoles primaires associée à la suppression de deux heures de cours par semaine. Cette annonce intervient dans un contexte budgétaire visant au non-remplacement des fonctionnaires, y compris instituteurs, partant en retraite alors que les effectifs d'élèves en primaire continuent d'augmenter faiblement. La suppression de l'école le samedi matin avec réduction du temps scolaire globale rend nécessaire la mise en place de nouvelles formes d'accueil des enfants quel que soit le mode actuel d'organisation du temps scolaire sur le territoire communal et conduit à faire supporter aux communes de nouvelles charges.